



DU MARDI 24 JANVIER 2023

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le mardi dix-huit janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'espace BLC à Bruyères le Châtel, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Breux-Jouy : A. RODRIGUES,

Cœur d'Essonne Agglomération : G. KERVRAN, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FROGER, S. RAFOUJAULT, M. BERTINOT, J. KLEIN, S. TANGUY, V. BOUDRY, N. GARESSUS, S. COUSIN, A. DOUAILLY, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. ROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, J. DELPIC, P. LEVEAU, F. CHOLLEY, V. DABADIE, N. DACHICOURT, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : O. MARCHAU, S. PANZANI, J. CARRE, S. PERDREAU, S. LEGRAND, S. ROISIN, E. SODANO,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, P. AUDOUIN, B. PANOT, S. DELOGES, M. PALLEAU, L. DUHAY, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, V. HERVAS,

Communauté de Communes du Pays de Limours : D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. BRUNEL, P. VERGNIEUX, J. DETTMANN, E. DASSA, G. KAPERSKI, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : P. AUDOUIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : P. VERGNIEUX, J. DETTMANN,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE, S. LAIGNEAU, J. EUGENE, A. MERRINA,

Grand Paris Sud : F. OGBI,

La-Forêt-le-Roi : /

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S. PERDREAU,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Marcoussis : S. LEGRAND, S ROISIN,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Secrétaire de séance : Fatima OGBI, 3e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, A. LAMOUR, P. DECOMBLE, F. DA SILVA,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, D. DEMICHEL,
C. LARDIERE, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN, P. VALLEE, B. DESPREZ,
J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, F. BAUDRON,
R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, J. SALANON, C. SCHOETTL,
C. DROUET, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT,
Epinay-sur-Orge : L. CASTAINGS,
Forge-les-Bains : J. SALANON,
Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI,
S. HAMARD, C. CHEVALIER, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : /
Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,
Marcoussis O. THOMAS,
Métropole du Grand Paris : : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, J. BERENGER, L. SAUERBACH,
Montlhéry : C. DUJARDIN, J. GAUCHET,
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,
Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Nombre de délégués : 130

Présents : 74 (dont 17 avec double vote)

Quorum : 65

Votants : 74

Assistaient également :

Jean-Marc, BOUCHY, Directeur général des services,

Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »

Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de la direction « Assainissement »,

Julie DUFOURD, responsable de la direction « Prévention des risques inondation et innovation »,

Pascale SIMONIN, responsable de la direction « Communication et Développement Durable »,

Ann-Alix MICHELET, responsable du service « Juridique, marchés publics et achats »,

PRINCIPALES DÉCISIONS

- Election de Pascal AUDOUIN et de Fabrice ARBELET, vice-présidents
- Vote des budgets primitifs 2023 Rivière et Assainissement

Le quorum étant atteint, le Président, François CHOLLEY, ouvre la séance à 18h.

Madame Fatima OGBI, 3e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 13 décembre 2022

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 13 décembre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 20 décembre 2022

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 20 décembre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du Bureau syndical du 6 décembre 2022

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2022.52

CONVENTION DE MANDAT ENTRE LE SYNDICAT DE L'ORGE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY POUR LE TITRAGE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) : autorise le Président à signer cette convention avec l'EPCI Paris Saclay, pour le titrage de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

N° 2022.53 :

CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL AIR 217 DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA BASE 217 : autorise le Président à signer la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Air 217 dans le cadre de l'aménagement de la Base 217.

N° 2022.54 :

CESSION AU SYNDICAT DE L'ORGE DES BERGES COMMUNALES RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC DE LA SALLEMUILLE A MARCOUSSIS : autorise la cession des berges dites de la Sallemouille à l'euro symbolique portant sur un linéaire d'environ 1,3km et une surface totale de 16 879m² appartenant à Marcoussis et autorise le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition du linéaire de berge de la Sallemouille sur la commune de Marcoussis.

N° 2022.55 :

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN POSTE D'ANIMATION "EAUX PLUVIALES" 2023-2024 SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DE L'ORGE : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement d'une animation eaux pluviales, pour les années 2023-2024, sur la base du financement de 80% d'un ETP (Equivalent Temps Plein) et d'un stage de master spécialisé en gestion de l'eau.

N° 2022.56 :

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA TRANSFORMATION DE 2 COURS D'ÉCOLE EN ILOT DE FRAICHEUR ET LA DESIMPERMEABILISATION DES SOLS SUR LA COMMUNE DE MORSANG-SUR-ORGE : autorise le Président à signer la convention de maîtrise d'œuvre pour la transformation de deux cours d'école en ilot de fraîcheur, avec la commune de Morsang-sur-Orge.

N° 2022.57 :

DEMANDE DE SUBVENTION - ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'ORGE EN 2023 : autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne.

Décisions du Président prises du 28 novembre 2022 au 22 décembre 2022

En application de la délibération du Comité syndical n°AG-2020/30 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2022/59 :

Signature du marché n°22038 : étude du Perray-Vaucluse-Breuil sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Longpont-sur-Orge, Epinay-sur-Orge et Villiers-sur-Orge, avec la société PCM EAU & ENVIRONNEMENT, pour un montant 33 900,00 € HT reparté comme suit :

- PCM EAU ENVIRONNEMENT-SEGI (mandataire) 22 568 € HT
- PCM GEODATA (sous-traitant) 4 182 € HT
- ELEMENTERRE (sous-traitant) 7 150 € HT.

N° 2022/60 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commande n°22.031, relatif au suivi de l'état de santé du sol de parcelles agricoles via la plateforme numérique GENESIS, avec la société GREENBACK, pour un montant minimum fixé en valeur de 40 000 euros H.T.

N° 2022/61 :

Absence d'acte.

N° 2022/62 :

Signature du marché n°22044, relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la phase 2 au droit du clapet de la mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon, avec la société PCM EAU & ENVIRONNEMENT, pour un montant de 15 975, 00 € HT.

N° 2022/63 :

Signature d'un protocole transactionnel avec la société NV BURO, pour une indemnisation sur le fondement de l'imprévision, d'un montant de 105,21 € HT et envisageant la fin de ce contrat.

N° 2022/64 :

Signature du contrat n° 22.049 avec la société YPRESIA concernant un contrat de maintenance Y-ARI, pour un montant annuel de 1 955.04 € HT.

N° 2022/65 :

Signature de l'accord cadre à bons de commande n°22.041, relatif aux travaux d'entretien des lits et des berges de l'Orge amont et de ses affluents, des zones humides de fond de vallée et des abords du collecteur intercommunal, avec la société Office National des Forêts, pour un montant minimum fixé en valeur à 10 000 euros et un montant maximum fixé en valeur de 200 000 euros H.T.

N° 2022/66 :

Signature d'un avenant de transfert à la suite de la fusion absorption de la société AMIET-LPR, titulaire du marché n° 18-010 « fourniture et livraison de chaussures et accessoires », au profit de la société RG.

N° 2022/67 :

Signature du MAPA n°22.033 : MOE pour les travaux de refonte de la station de refoulement des eaux usées ST9 « Haute-Borne » à Viry-Châtillon, avec la société SEGIC. Le montant pour la tranche ferme s'élève à 38 280 euros HT et celui de la tranche optionnelle à 31 320 euros HT ce qui représente un montant total provisoire de 69 600 euros HT.

I. POINTS D'INFORMATIONS

• **Nouveaux statuts**

« Les nouveaux statuts du Syndicat ont été publiés par arrêté préfectoral le 30 décembre 2020. »

• **Problème quorum**

« François CHOLLEY indique qu'il a écrit une lettre aux délégués absents des assemblées depuis 1 an. Si certains délégués ne connaissent pas leur suppléant ou l'autre délégué titulaire de la commune, ne pas hésiter à consulter le tableau en séance ou demander aux services du Syndicat. »

• **Grippe aviaire**

« François CHOLLEY indique que la vallée de l'Orge est actuellement très peu touchée alors que plusieurs secteurs en Ile de France ont été atteints.

Sylvain TANGUY demande la conduite à tenir lorsqu'un oiseau est trouvé.

Jean-Marc BOUCHY indique qu'il ne faut pas le toucher avec les mains, le ramasser avec des gants par les agents municipaux pour destruction, et le signaler au Syndicat, qui transmet aux services de l'Office français de la biodiversité (OFB).

• **Visite gros chantiers**

« François CHOLLEY indique qu'une visite du chantier d'assainissement à Athis-Mons pour les vice-présidents est organisée le 7 février. Si quelques délégués sont intéressés, ils peuvent se joindre à la visite. De même sera organisée une visite du chantier de l'émissaire

en cours de création par le Siaap entre Athis-Mons et Valenton. Chantier de plus grande ampleur encore.

II. DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 24 JANVIER 2023

1 DESIGNATION DE MEMBRES DU BUREAU – VACANCES DE POSTES DE 2 VICE-PRESIDENTS ET D'UN POSTE DE CONSEILLER DELEGUE

Rapporteur : François CHOLLEY

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, la délibération N° AG 2020/28 du Comité syndical du 24 septembre 2020 a fixé à 15 le nombre de vice-présidents du Syndicat de l'Orge et à 6 le nombre de conseillers délégués composant le bureau.

Or, au cours des années 2021/2022, 3 membres du bureau syndical ont démissionné ou cessé leur fonction :

- M. LARREGAIN (Dourdan et CCDH)
- M. MYOTTE (Forges les Bains CCPL)
- Mme MERRINA (EPT12, MGP pour Viry chatillon)

De fait, 3 postes sont devenus vacants au sein du bureau :

- le poste de 9^e Vice-Président
- le poste de 11^e Vice-Président
- le poste de 1^{er} Conseiller délégué

Le Comité syndical peut, par délibération, décider de supprimer ces postes ou bien de pourvoir à leur remplacement.

Dans cette dernière hypothèse, en application des articles L5211-2 et L2122-7 du CGCT, les vice-présidents et conseiller délégués doivent être élus de manière successive au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Comité syndical de procéder à ces désignations.

Election du 9^e vice-président

« François CHOLLEY propose de pourvoir par élections les postes de 9^e et de 11^e Vice-président. Il souhaite maintenir les équilibres géographiques et politiques décidés en début de mandat. Ainsi, il propose de soutenir la candidature de Pascal AUDOUIN pour remplacer Laurent LARREGAIN, tout 2 représentants de la commune de Dourdan et du Dourdannais, et Arielle MERRINA pour réintégrer le poste qu'elle tenait précédemment.

Il informe l'assemblée de la démission de Sophie RIGAULT, ce qui libère un autre poste de vice-président. Ainsi, il propose de regrouper plusieurs élections dans une prochaine séance, pour un poste de vice-président et pour 2 postes de conseiller délégué.

François CHOLLEY rappelle la nécessité pour les membres du Bureau d'être investis, de participer aux commissions et de représenter le Syndicat.

François CHOLLEY demande aux candidats qui le souhaitent de se présenter.

Pascal AUDOUIN présente sa candidature. Il est chargé des espaces verts et de l'écologie en mairie de Dourdan, a 59 ans et 2 enfants.

François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »

Pascal AUDOUIN est élu 9^e vice-président par 60 voix sur 71 bulletins. 4 bulletins sont déclarés nuls, 7 bulletins sont blancs.

Election du 11^e vice-président

« François CHOLLEY propose Arielle MERRINA au poste de 11^{ème} vice-président conformément à ce qui a été dit en début d'élection.

François CHOLLEY demande aux candidats qui le souhaitent de se présenter.

Arielle MERRINA se porte candidate. Elle est chargée d'écologie urbaine à Viry-Châtillon et souhaite retrouver son poste initial de vice-présidente.

Fabrice ARBELET se porte également candidat. Il est investi au Bureau du Syndicat comme conseiller délégué, suit le Syndicat depuis plusieurs mandats, dispose d'une expérience dans les domaines d'intervention du Syndicat. Il est présent à tous les comités syndicaux, les bureaux et les commissions.

François CHOLLEY demande à l'assemblée de procéder au vote. »

Fabrice ARBELET est élu 11^e vice-président par 40 voix contre 29 pour Arielle MERRINA. 1 bulletin est déclaré nul, 1 bulletin est blanc.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à la majorité absolue, a élu :

- 9^e vice-président, Monsieur Pascal AUDOUIN,
- 11^e vice-président, Monsieur Fabrice ARBELET.

2 BUDGET PRIMITIF 2023- RIVIERE

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le BP 2023 - Rivière.

« François CHOLLEY indique que le budget présenté est conforme au rapport d'orientation budgétaire. Il considère les montants en investissement un peu élevés, mais l'ensemble

des projets doivent être poursuivis, et des décalages d'opérations seront, probablement, constatés en budget supplémentaire en lien avec quelques retards inhérents à la vie des projets (financements, fonciers, autorisations ...).

Pierre-Jean LE BEC demande pourquoi les montants prévus au ROB pour l'énergie sont à la baisse dans le budget.

François CHOLLEY indique qu'il y a eu une répartition des montants entre les 2 budgets (rivière et assainissement) et que les informations sur les boucliers tarifaires ont permis d'être plus précis.

Pierre-Jean LE BEC trouve élevé le montant des études sur les berges et promenades Vésine Veneaux à Dourdan, et sur les berges à Roinville.

Emmanuel PRANAL indique que ces 2 études portent sur des linéaires particulièrement longs, près de 2 km, et qu'à Dourdan il y a également des études urbaines et patrimoniales à la charge de la commune (refacturation), et qu'à Roinville les études faune flore à mener sont importantes. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le BP 2023-Rivière.

3 COTISATIONS DES MEMBRES 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les cotisations des membres pour l'année 2023.

« François CHOLLEY rappelle que les bases de la taxe foncière sont réévaluées de 7.1 % pour les communes et communautés et que l'inflation sur un an est supérieure à 6%. Or le syndicat ne bénéficie pas de cette hausse puisqu'il fixe le montant des cotisations en valeur absolue. Les 5 % proposés par le Syndicat restent inférieurs, le Syndicat prenant sa part dans l'effort général de maîtrise des dépenses. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les cotisations des membres pour l'année 2023.

4 TARIFS 2023 DE LA COMPETENCE COLLECTE EAU PLUVIALE

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les cotisations des membres pour l'année 2023 pour les compétences collecte eau pluviale.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les cotisations des membres pour l'année 2023 pour les compétences collecte eau pluviale.

5 BUDGET RIVIERE - TARIFS 2023 DES BUREAUX D'ETUDES

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 des bureaux d'études.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs 2023 des bureaux d'études.

6 TARIFS 2023 POUR LA VENTE DE FOIN

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 pour la vente du foin.

« François CHOLLEY rappelle que la vente du foin n'a pas vocation à rapporter de l'argent, mais à utiliser une ressource locale et éviter des frais d'évacuation.

Francis VIVAT demande si tout est vendu. Il lui ait répondu positivement. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs 2023 pour la vente du foin.

7 BUDGET PRIMITIF 2023 - COMPETENCES ASSAINISSEMENT

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le BP 2023 - Assainissement.

« François CHOLLEY rappelle que le dévoiement des réseaux eaux usées, et eaux pluviales pour permettre le passage du T7 à Juvisy sur Orge ont été inscrits avec une recette équivalente. En effet, il ne souhaite pas que le Syndicat prenne à sa charge ces travaux qui ne profitent qu'à Ile de France Mobilité. François CHOLLEY a expliqué cela lors d'une réunion de pilotage du projet à Juvisy la semaine dernière en présence de madame le maire, du maire d'Athis Mons, du sous-préfet, du président de Grand Orly Seine Bièvre et d'Ile de France Mobilité. Le sous-préfet a proposé de présenter ce dossier dans le cadre du dispositif fonds verts ou autres.

Pierre-Jean LE BEC demande à quoi correspondent les sommes pour la location des locaux.

Jean-Marc BOUCHY précise qu'il s'agit de la location des nouveaux locaux à Ollainville en année pleine, charges comprises. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le BP 2023 - Assainissement.

8 PROVISIONS 2022 -BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les provisions 2022 sur Budget Assainissement.

« François CHOLLEY constate que ces provisions sont très peu utilisées. Il est nécessaire de mener une réflexion à ce sujet pour envisager une reprise de provision au budget supplémentaire.

Au sujet des impayés de Grigny II, Pierre-Jean LE BEC demande s'il y a des avancées.

François CHOLLEY indique qu'aucun versement n'a eu lieu, et qu'à l'occasion d'une discussion avec le secrétaire général de la préfecture, il a insisté pour que des investissements en assainissement soient menés à Grigny II afin que les eaux pluviales et de sources qui arrivent dans les lacs de Grigny ne soient plus polluées par les eaux usées via des réseaux qui ne sont pas de la compétence du Syndicat. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte des provisions sur le budget Assainissement.

9 REDEVANCE ASSAINISSEMENT TRANSPORT - TAUX 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2023 pour la redevance assainissement transport.

« François CHOLLEY indique que le SIAL a voté le même montant pour la redevance transport, ce qui permettra de ne pas modifier les tarifs au moment de son adhésion au Syndicat de l'Orge en juillet 2023.

Il ajoute que la redevance transport est la seule qui soit unifiée sur le territoire du Syndicat. Les autres redevances, collecte et épuration, sont encore variables en fonction des équipements, des historiques et des opérateurs notamment le Siaap. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les taux 2023 pour la redevance assainissement transport.

10 REDEVANCE ASSAINISSEMENT EPURATION - TAUX 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2023 pour la redevance assainissement épuration.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les taux 2023 pour la redevance assainissement épuration.

11 REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTE - TAUX 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2023 pour la redevance assainissement collecte

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les taux 2023 pour la redevance assainissement collecte.

12 REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - TAUX 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2023 pour la redevance assainissement non collectif.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les taux 2023 pour la redevance assainissement non collectif.

13 PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) (COMMUNES POUR LESQUELLES LE SYNDICAT EXERCE LA COMPETENCE COLLECTE SAUF CONVENTION PARTICULIERE) - TAUX 2023

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 pour la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) (communes pour lesquelles le Syndicat exerce la compétence Collecte sauf convention particulière).

« François CHOLLEY précise que la PFAC est facturée par les services du Syndicat lorsque le Syndicat gère les réseaux de collecte. Pour les agglomérations, le recouvrement est réalisé via des conventions à l'exception de Grand Orly Seine Bièvre (GOBS), qui ne reverse aucune part au Syndicat.

Le GOSB a été saisi par 3 lettres dont une dernière en janvier 2023, et François CHOLLEY a saisi les 2 préfets du Val de Marne et de l'Essonne pour indiquer que la délibération prise par le Syndicat qui fixe un montant pour la PFAC, n'est pas appliquée. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs 2023 pour la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

14 TARIFS APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CONTROLES DE CONFORMITES ET LES BRANCHEMENTS - TARIFS 2023

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 appliqués aux usagers pour les contrôles de conformités et les branchements.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs 2023 appliqués aux usagers pour les contrôles de conformités et les branchements.

15 REFACTURATION DES FRAIS ENGAGES LORS DES POLLUTIONS - TARIFS 2023

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 pour la refacturation des frais engagés des pollutions.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs 2023 pour la refacturation des frais engagés des pollutions.

16 TARIFS 2023 DU JEU « A LA POURSUITE DE GOUTEDO »

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 du jeu « A la poursuite de Goutedo ».

« François CHOLLEY demande aux services de faire des propositions de diffusion des jeux pour éviter le stockage d'un trop grand nombre de boîtes depuis longtemps. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs 2023 du jeu « A la poursuite de Goutedo ».

17 MISE EN PLACE D'UNE PENALITE POUR LES ETABLISSEMENTS NON-CONFORMES AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX EAUX USEES ASSIMILEES DOMESTIQUES ET NON DOMESTIQUES

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Note présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser la mise en place d'une pénalité pour les établissements non-conformes aux dispositions relatives aux eaux usées assimilées domestiques et non domestiques.

« François CHOLLEY rappelle que ces pénalités doivent avoir un effet dissuasif, l'objectif est de ne pas surtaxer mais de provoquer les mises en conformité.

Francis VIVAT constate que le refus de visite vaut une non-conformité. Concernant les montants, il indique que la pondération en fonction du chiffre d'affaires serait plus adaptée.

Sylvain TANGUY indique que Cœur d'Essonne Agglomération applique également des pénalités et qu'il a un effet cumulatif CACEA – Syndicat de l'Orge.

Thierry DEGIVRY rappelle que les communes jouent un rôle de relai vis-à-vis des entreprises et qu'il est nécessaire de les informer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la mise en place d'une pénalité pour les établissements non-conformes aux dispositions relatives aux eaux usées assimilées domestiques et non domestiques.

18 ADHESION SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LIMOURS POUR LES COMPETENCES TRANSPORT ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : François CHOLLEY

Dans une logique de gestion cohérente de l'assainissement du bassin versant de la Prédecelle et dans un souci d'efficacité technique et administrative et de mutualisation des actions, le SIAL, Syndicat intercommunal de l'assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-les-Bains et Briis-sous-Forges, souhaite adhérer au Syndicat de l'Orge pour l'exercice de la compétence assainissement transport et assainissement non collectif.

En raison de la procédure de modification des statuts, qui nécessite le recueil des avis des membres du Syndicat, cette adhésion est envisagée pour le 1^{er} juillet 2023.

Afin de rendre effective cette adhésion qui a pour conséquence un changement de périmètre du Syndicat de l'Orge :

- Des délibérations concordantes doivent être prises
- Le Syndicat de l'Orge doit saisir ses membres pour avis
- Les membres doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le sujet de cette adhésion, l'absence de délibération valant avis favorable (février-avril 2023)
- La majorité qualifiée est requise
- Les 4 préfets du territoire du Syndicat de l'Orge signent un arrêté stipulant le changement de statut du Syndicat intégrant le nouveau membre.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver l'adhésion du SIAL.

« François CHOLLEY rappelle que le rapprochement avec le SIAL se fait en trois temps. En premier lieu, l'adhésion, puis le transfert des compétences transport et ANC, puis l'assistance pour les contrats d'exploitation de la station d'épuration. Enfin, le transfert de la compétence épuration, après que les éléments financiers liés à la station soient stabilisés.

Emmanuel DASSA complète en indiquant que le SIAL vient de sortir d'une DSP, a négocié avec l'aide du Syndicat de l'Orge un contrat d'exploitation, que 2 contentieux en cours sont à purger et que les montants pour le changement des membranes sont inscrits au budget. Il remercie Pascale REINIER et le Syndicat pour l'aide apportée. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'adhésion du SIAL.

19 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS FONDS VERTS, DSIL, DETR

Rapporteur : François CHOLLEY

L'Etat a publié pour l'année 2023 ses appels à projets dits DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et DETR (dotation aux équipements des territoires ruraux).

En outre, il a été mis en place un dispositif gouvernemental dit « fond vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Il est proposé de déposer les dossiers correspondant aux projets syndicaux avancés et chiffrés, soit

- Remplacement de la chaudière des bâtiments de Viry Châtillon
- Isolation de ces mêmes bâtiments
- Audit énergétique pour ces mêmes bâtiments
- Etudes opérationnelles pour la méthanisation des boues de station d'épuration
- Opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Etudes hydrauliques visant la réduction de la vulnérabilité des habitants

- Installation de conteneurs pour le tri des déchets des usagers des espaces naturels de la vallée de l'Orge
- Acquisition de terrains à Saint Germain les Arpajon pour leur renaturation et la reconversion de l'exploitation en agriculture biologique
- Structure des digues classées du Syndicat : suppression des souches insérées dans les digues par rognage
- Restauration naturelle d'une zone d'expansion de crue et dépollution du site, à Marcoussis
- Travaux préalables à la création de la ligne de transport en commun T7, déplacement d'une canalisation eaux usées et d'une canalisation d'eau pluviale.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à répondre aux appels à projet et à déposer les dossiers de demandes de subvention correspondants.

« Sylvain TANGUY regrette que le fond vert ne soit pas ouvert aux travaux de réduction des inondations par les eaux pluviales. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à répondre aux appels à projet, et à déposer les dossiers de demandes de subventions dans le cadre du dispositif « DSIL 2023 »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à répondre aux appels à projet, et à déposer les dossiers de demandes de subventions dans le cadre du dispositif « fonds vert »

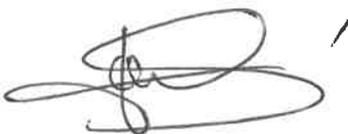
III. QUESTIONS DIVERSES

« Aucune question diverse supplémentaire n'est posée. »

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20h15

La Secrétaire de séance,

Fatima OGBI



Le Président,
François CHOLLEY



SYNDICAT DE L'ORGE